

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018



DELIBERATION N° 17

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

L'an deux mil seize, le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 11 septembre 2018

Objet :
**Approbation de
la convention
pour réseau de
distribution
souterraine -
Enfouissement
des réseaux rue
Séverin Latappy
(Impasse Guy
Lavignasse) et
rue du
Barthassot-
Autorisation
accordée à
Monsieur le
Maire de signer
ladite convention**

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, P. ACEDO, M. EVENE, MA THEBAUD, JD BONNOME, JM BAGNERES PEDEBOSCQ, S. PUYO, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, AM BARTHE, J. DARRIGADE, MJ ESPIAUBE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, F. MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), C. ORDONNES (pouvoir à C.DUFOUR), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), G. MOSCHETTI (pouvoir à J. BONNOME), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCQ), C.LOUSTALET (pouvoir à JP CRESPO)

Membre absent n'ayant pas donné procuration : G.ELGART

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe l'assemblée que dans le cadre de son programme de travaux visant à améliorer la performance du réseau de distribution électrique, le Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques doit enfouir des lignes électriques aériennes basses tensions situées sur la rue Séverin Latappy (impasse Guy Lavignasse) et sur la rue du Barthassot.

Pour ce faire, le SDEPA a prévu d'enfouir des lignes électriques souterraines, dont une partie est située sur les parcelles AO n° 1, AO n° 3, AR n° 306, AR n° 307 et AO n° 24 appartenant à la Commune, la pose d'un câble sur les parcelles cadastrées dans l'impasse Guy Lavignasse et le passage du réseau Orange en souterrain dans la même tranchée

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de passage pour réseau de distribution souterraine sur les parcelles précitées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **Autorise** le SDEPA à réaliser les travaux tels qu'indiqués ci-dessus,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de passage pour réseau de distribution souterraine avec le Président du SDEPA.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 18 septembre 2018
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 24/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 24/09/2018